

CONSEIL MUNICIPAL

BUDGET
PRIMITIF

2025

11 février

2025

SAINT-
CHAMOND



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
LES GRANDS EQUILIBRES.....	5
LE BUDGET EN DETAIL	7
A. La section de fonctionnement.....	7
A.1. Les recettes.	7
A.2. Les dépenses.	12
La section d'investissement	19
A.1. Les recettes.	19
A.2. Les dépenses.	22

PREAMBULE

L'élaboration du budget primitif 2025 de la commune de Saint-Chamond intervient dans un contexte économique, financier et politique instable, marqué par des incertitudes à plusieurs niveaux.

En 2025, les économies mondiales continuent d'évoluer sous l'effet de multiples pressions. La reprise économique postpandémie et post-conflits géopolitiques reste fragile, avec un ralentissement marqué dans les économies avancées. Par ailleurs, bien que les pics d'inflation soient passés, les coûts des matières premières, de l'énergie et des services essentiels restent élevés. De même, les politiques monétaires restrictives, notamment en Europe, maintiennent les taux d'emprunt élevés, ce qui augmente les coûts d'endettement pour les acteurs publics.

Sur le plan national, la situation budgétaire est fortement influencée par une instabilité politique liée à la non-adoption de la loi de finances 2025. En effet, à la suite d'une motion de censure déposée contre le gouvernement précédent, la loi de finances pour 2025 n'a pas encore été adoptée. Cette situation plonge les collectivités dans une incertitude quant aux dotations de l'État et aux participations fortement probables à la réduction du déficit public de l'Etat. En effet, bien que encore non confirmées, les discussions autour de la loi de finances prévoient une participation accrue des collectivités. Ces contributions pourraient se traduire par un plafonnement des dépenses de fonctionnement ou des baisses des dotations globales de fonctionnement (DGF).

Les indicateurs macroéconomiques récents fournissent un éclairage sur le contexte dans lequel s'inscrit l'élaboration du budget communal. Selon les projections de la Banque de France, la croissance du PIB pour 2024 est estimée à 1,1 %, principalement soutenue par les exportations et la demande publique. Pour 2025, une légère décélération est anticipée, avec une croissance légèrement inférieure à celle de 2024, avant une reprise plus vigoureuse en 2026. Quant à l'inflation, après avoir atteint 2,4 % en 2024, elle devrait reculer à 1,6 % en 2025, reflétant une baisse des prix de l'énergie et une modération des tensions sur les chaînes d'approvisionnement. En outre, le déficit public est prévu à environ 6,1 % du PIB en 2024, avec une réduction envisagée entre 5 % et 5,5 % en 2025.

À Saint-Chamond, les incertitudes nationales viennent s'ajouter aux défis propres à la commune. L'attente des montants exacts de DGF et des compensations fiscales limite la capacité de planification à court terme. De plus, comme dans de nombreuses collectivités, la commune doit composer avec l'augmentation des dépenses liées à l'énergie, aux charges de personnel et à la gestion des services publics. Malgré ces contraintes, Saint-Chamond s'engage dans des projets structurants, notamment dans les domaines des services à la population et de l'aménagement urbain.

Dans ce contexte d'incertitudes, le budget primitif 2025 de Saint-Chamond s'appuiera sur les principes suivants :

- Prudence et adaptabilité : l'absence de visibilité sur les financements de l'État impose une gestion prudente, avec des priorités claires et une capacité à ajuster les décisions en cours d'année.
- Maintien des services publics : garantir un haut niveau de service à la population, même dans un cadre budgétaire contraint.
- Préservation des investissements stratégiques : mobiliser des ressources pour poursuivre les projets essentiels à la transformation durable et à l'attractivité de la commune.

Ainsi, malgré un contexte national instable, la commune de Saint-Chamond ambitionne de construire un budget responsable et résilient, aligné avec les attentes de ses habitants et les défis de demain, conformément au plan de mandat.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
PERSONNEL : 28 860 200 €	IMPOTS ET TAXES : 30 258 510 €
CHARGES GENERALES : 10 854 980 €	DOTATIONS : 15 405 900 €
GESTION COURANTE : 6 195 980 €	PRODUIT DES SERVICES : 3 985 500 €
AUTRES DEPENSES : 857 600 €	AUTRES RECETTES REELLES : 1 241 250 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 4 422 400 €	AUTRES RECETTES D'ORDRE : 300 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 51 191 160 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 51 191 160 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
EQUIPEMENT : 11 288 650 €	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4 422 400 €
AUTRES DEPENSES : 3 847 000 €	AUTRES RECETTES : 4 713 450 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 15 135 650 €	EMPRUNT PREVISIONNEL : 5 999 800 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : 15 135 650 €

Le budget primitif 2025 de Saint-Chamond s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 51 191 160€ pour la section de fonctionnement et à hauteur de 15 135 650€ pour la section d'investissement.

Le virement à la section d'investissement serait en hausse de 31 456€ par rapport au budget primitif de 2024. Celui-ci s'établirait ainsi à 4 422 400€.

Depuis plusieurs années, la Commune cherche à préserver au mieux l'autofinancement de la section d'investissement afin de moins recourir à l'emprunt pour conserver ses capacités de financement actuelles et futures et ainsi respecter le ratio de désendettement désormais imposé par les projets de loi de finances successifs.

Cette année encore, Saint-Etienne Métropole participera à hauteur de 1 293 K€ de travaux de voirie sur la Commune de Saint-Chamond, ce qui porterait les dépenses d'équipement à un peu plus de 12.6 M€.

La section de fonctionnement.

La section de fonctionnement du budget primitif 2025 pourrait s'équilibrer de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2024	CREDITS PREVISIONNELS 2025	CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2024	CREDITS PREVISIONNELS 2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 673 620	10 854 980	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	400 000	350 000
012 - CHARGES DE PERSONNEL	27 795 000	28 860 200	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 605 980	3 985 500
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	95 600	110 600	73 - IMPOTS ET TAXES	29 909 400	30 258 510
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 232 580	6 195 980	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 765 364	15 405 900
66 - CHARGES FINANCIERES	558 000	507 000	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	639 000	834 000
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000	30 000	76 - PRODUITS FINANCIERS	36 000	27 250
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	10 000	210 000	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 000	30 000
			78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	0
TOTAL DEPENSES REELLES	45 394 800	46 768 760	TOTAL RECETTES REELLES	49 385 744	50 891 160
023 - VIREMENTS A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	390 944	422 400	042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	400 000	300 000
042 - OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTIONS	4 000 000	4 000 000			
TOTAL VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : (023 + 042)	4 390 944	4 422 400			
TOTAL DEPENSES (REELLES + ORDRES)	49 785 744	51 191 160	TOTAL RECETTES (REELLES + ORDRES)	49 785 744	51 191 160

La section d'investissement.

La section d'investissement du budget primitif 2025 pourrait s'équilibrer de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2024	CREDITS PREVISIONNELS 2025	CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2024	CREDITS PREVISIONNELS 2025
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 000	5 000	021 - VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	390 944	422 400
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 913 800	1 774 000	024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	300 000	300 000
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	292 200	209 800	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 380 000	1 230 000
204-SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	854 000	833 700	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 664 000	1 852 000
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 076 750	4 671 150	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 019 306	5 999 800
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	4 874 000	5 574 000	27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	381 500	331 450
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	720 000	768 000			
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	400 000	300 000	040 - OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTIONS	4 000 000	4 000 000
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000	1 000 000	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000	1 000 000
TOTAL DEPENSES	15 135 750	15 135 650	TOTAL RECETTES	15 135 750	15 135 650

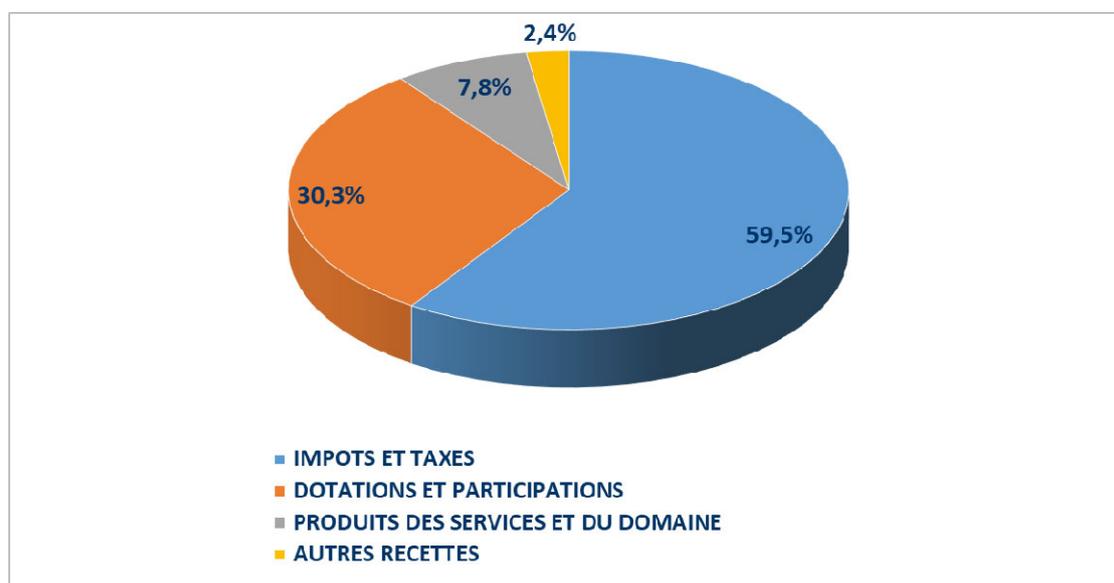
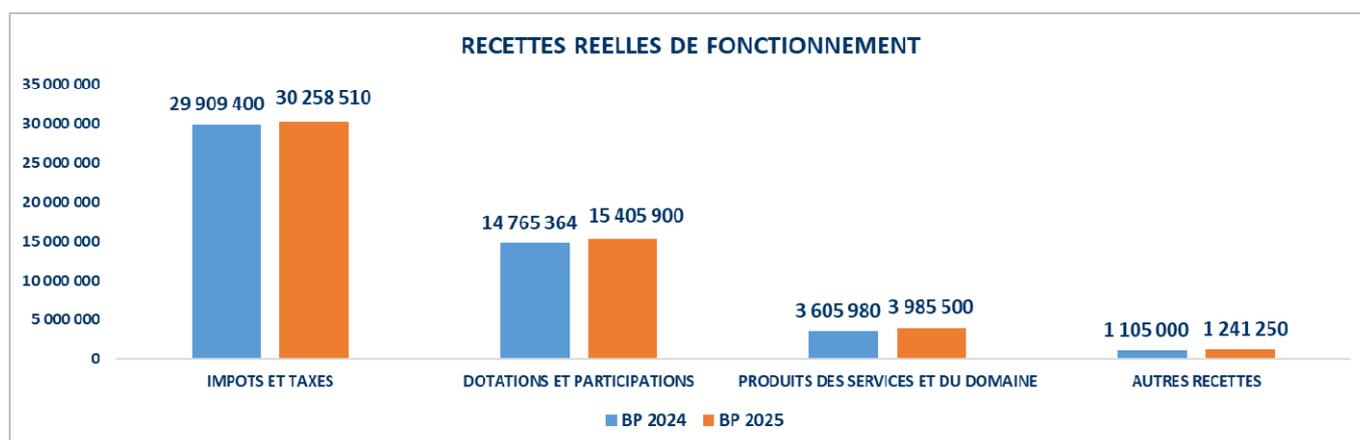
LE BUDGET EN DETAIL

A. La section de fonctionnement.

A.1. Les recettes.

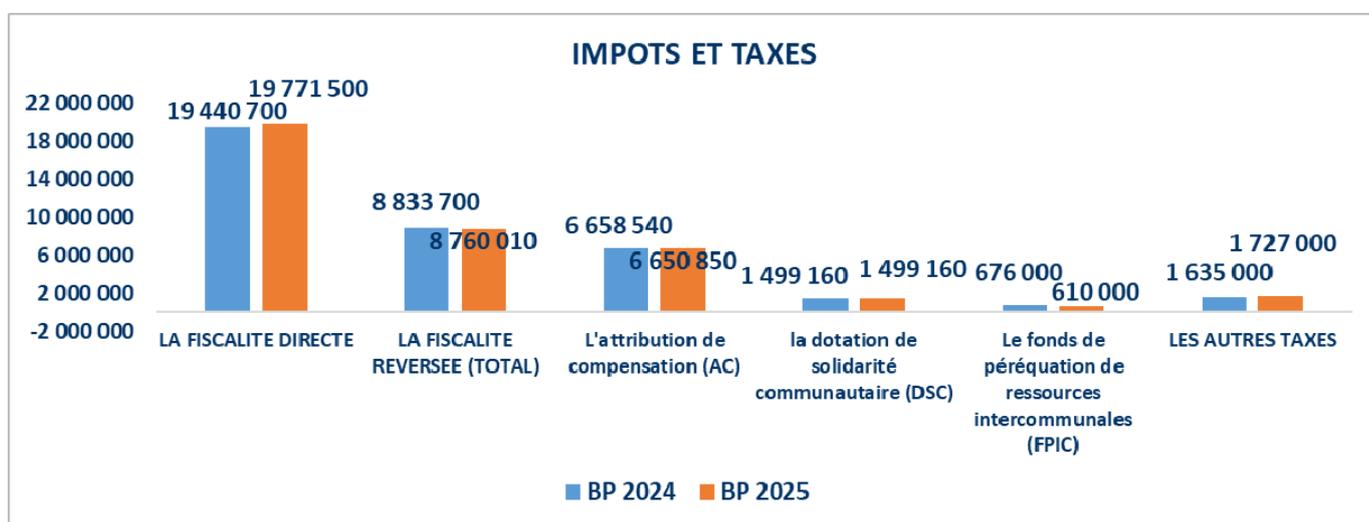
Les recettes de fonctionnement pour le budget 2025 se structureraient ainsi :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025 €
IMPOTS ET TAXES	30 258 510
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	15 405 900
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	3 985 500
AUTRES RECETTES	1 241 250
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	50 891 160
RECETTES D'ORDRE	300 000
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	51 191 160



A.1.1 Les impôts et taxes.

IMPOTS ET TAXES	BP 2025 €
LA FISCALITE DIRECTE	19 771 500
LA FISCALITE REVERSEE	8 760 010
<i>L'attribution de compensation</i>	6 650 850
<i>la dotation de solidarité communautaire</i>	1 499 160
<i>Le fonds de péréquation de ressources intercommunales</i>	610 000
LES AUTRES TAXES	1 727 000
TOTAL DES IMPOTS ET TAXES	30 258 510



Cette enveloppe augmente au global de 349 110€ soit +1.17% par rapport au budget primitif 2024.

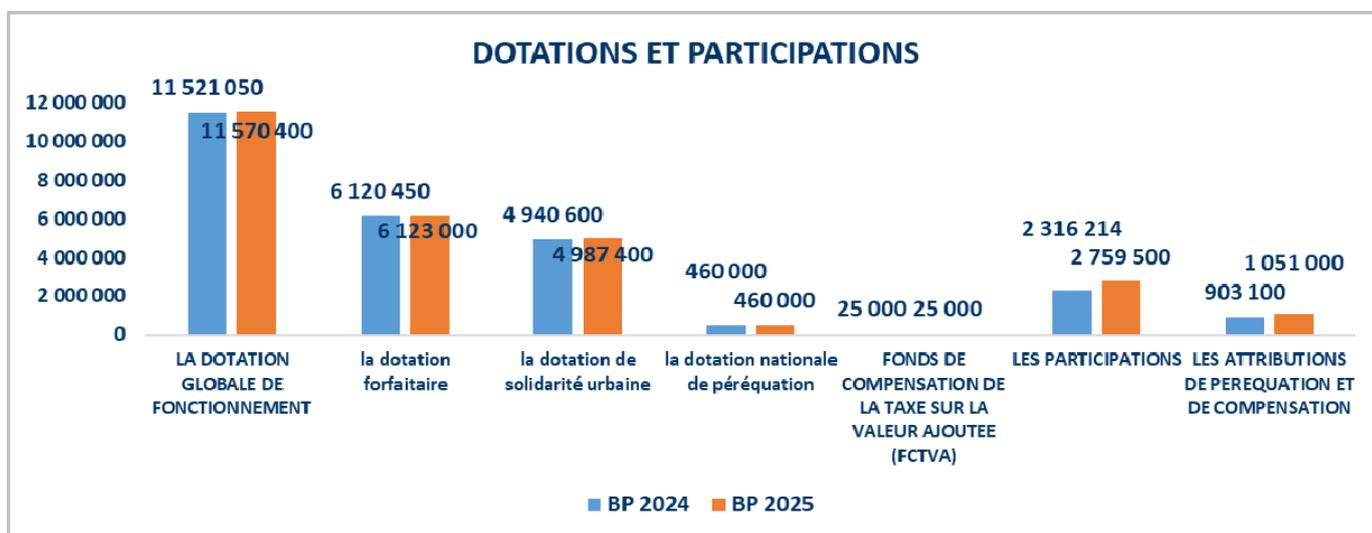
Le produit fiscal, composé de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), est estimé à 19 771 500€ pour 2025, soit +331K€ liés à la revalorisation des bases fiscales de l'Etat et à la progression physique des bases avec l'augmentation du nombre de permis de construire sur le territoire. Cette année encore, la Commune n'augmentera pas les taux d'imposition, pour préserver le pouvoir d'achat des Saint-Chamonais, et ce malgré le contexte économique et financier national contraint.

L'attribution de compensation, versée par Saint-Etienne Métropole devrait rester relativement stable par rapport à l'exercice 2024. Néanmoins, le fonds de péréquation de ressources intercommunales et communales (FPIC) serait en baisse de 66 K€.

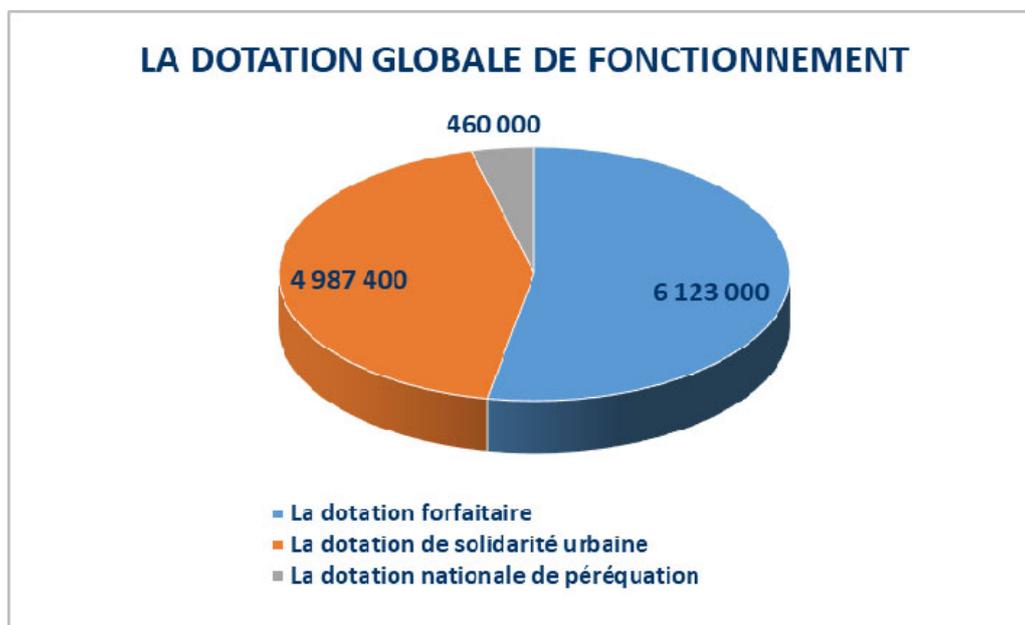
Par ailleurs, le produit des droits de mutation est estimé à 800 000€, grâce à l'attractivité de la ville, et la taxe sur la consommation finale d'électricité se situerait à hauteur de 560 000€, en progression de 50 000€ par rapport au budget primitif 2023.

A.1.2 Les dotations et participations.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	BP 2025 €
LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	11 570 400
<i>La dotation forfaitaire</i>	6 123 000
<i>La dotation de solidarité urbaine</i>	4 987 400
<i>La dotation nationale de péréquation</i>	460 000
FONDS DE COMPENSATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTE (FCTVA)	25 000
LES PARTICIPATIONS	2 759 500
LES ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENSATION	1 051 000
TOTAL DES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	15 405 900



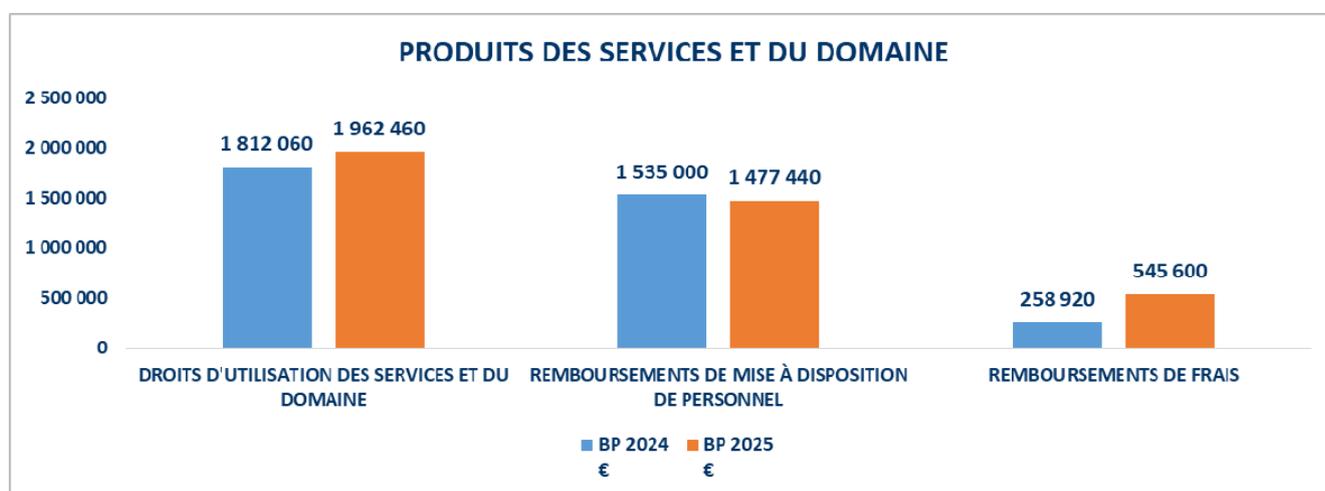
Le montant des dotations et participations serait en hausse de 640 536€ par rapport au BP 2024, en raison principalement de l'augmentation des participations de la Caisse d'Allocation Familiale.



La Dotation Globale de Fonctionnement, prévue pour un montant de 11 570 400€, serait en hausse de 49 K€. En effet, la Dotation Forfaitaire progresserait très légèrement (+2 K€), et la Dotation de Solidarité Urbaine devrait augmenter de 47K€.

A.1.3 Les produits des services et du domaine.

PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	BP 2025 €
DROITS D'UTILISATION DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 962 460
REMBOURSEMENT DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL	1 477 440
REMBOURSEMENT DE FRAIS	545 600
TOTAL DES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	3 985 500

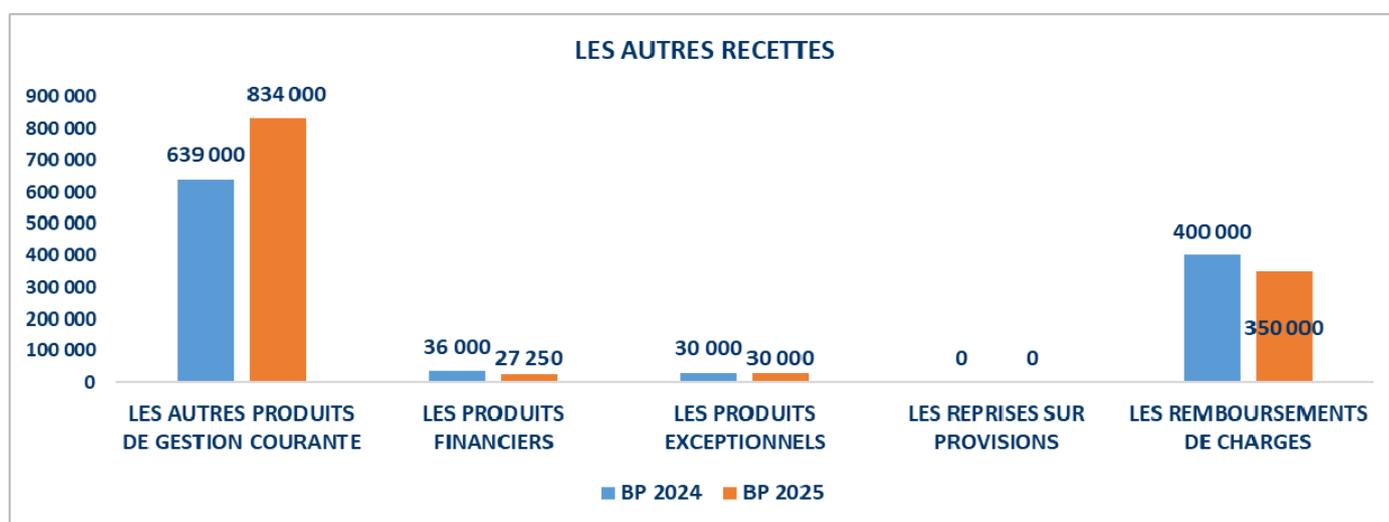


Les produits des services et du domaine sont des ressources non fiscales qui représentent 7,8% des recettes réelles de fonctionnement sur 2025 pour la collectivité. Ce poste de recettes se composerait pour l'essentiel de deux grands éléments :

- les droits d'utilisation des services et du domaine qui sont estimés à 1 962 460€ pour l'année 2025, soit une évolution de 8.30%, en raison d'une hausse de fréquentation des habitants dans divers services publics et de l'augmentation des redevances à hauteur du niveau de l'inflation (spectacles, centre nautique, restauration scolaire, conservatoire de musique...).
- les remboursements de dépenses de personnel liés à leur mise à disposition aux associations ou à d'autres structures telles que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier, qui diminueraient de 58K€ par rapport à 2024, en raison notamment de la mutation d'un agent au SIEL-Territoire d'Énergie Loire.
- les remboursements de frais augmentent de 287 K€, en raison notamment du reversement par Saint-Etienne Métropole, de la taxe foncière payée par la ville au titre des stations d'épuration et des barrages en 2025, avec un rattrapage des années 2018 à 2024 suite au transfert de compétence eau et assainissement (+200 K€). Par ailleurs, la commune s'est engagée avec l'organisme CITEO et Saint-Etienne Métropole dans une démarche de lutte contre les déchets abandonnés, en contrepartie d'un accompagnement financier de 60K€. De même la ville percevra une aide de 15K€ dans le cadre de son engagement sur le ramassage des mégots de cigarettes.

A.1.4 Les autres recettes réelles.

AUTRES RECETTES	BP 2025 €
LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	834 000
LES PRODUITS FINANCIERS	27 250
LES PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 000
LES REPRISES SUR PROVISIONS	0
LES REMBOURSEMENTS DE CHARGES	350 000
TOTAL DES AUTRES RECETTES	1 241 250



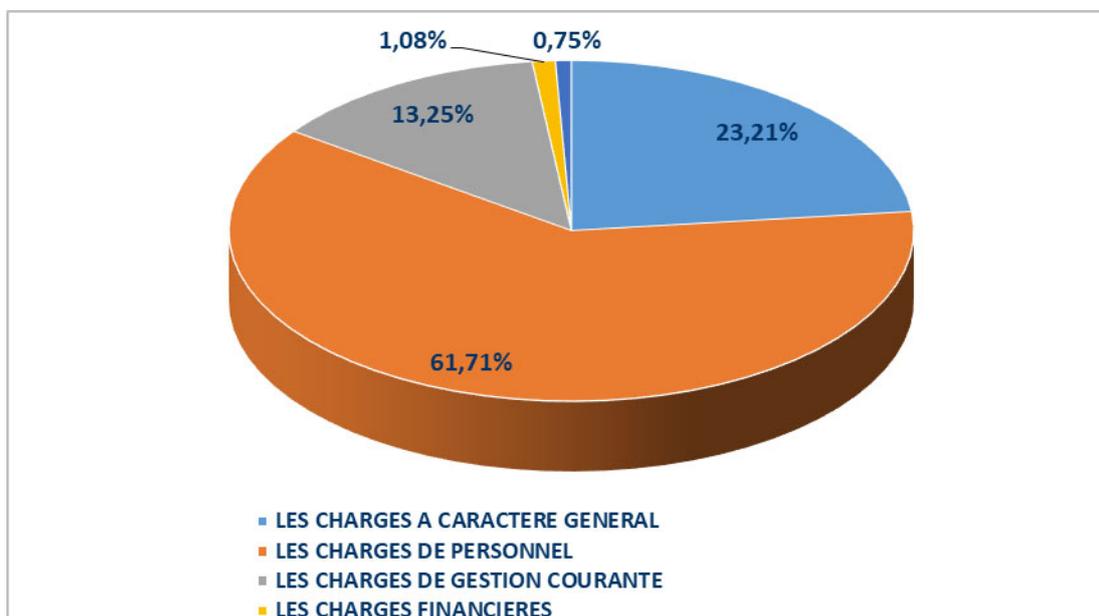
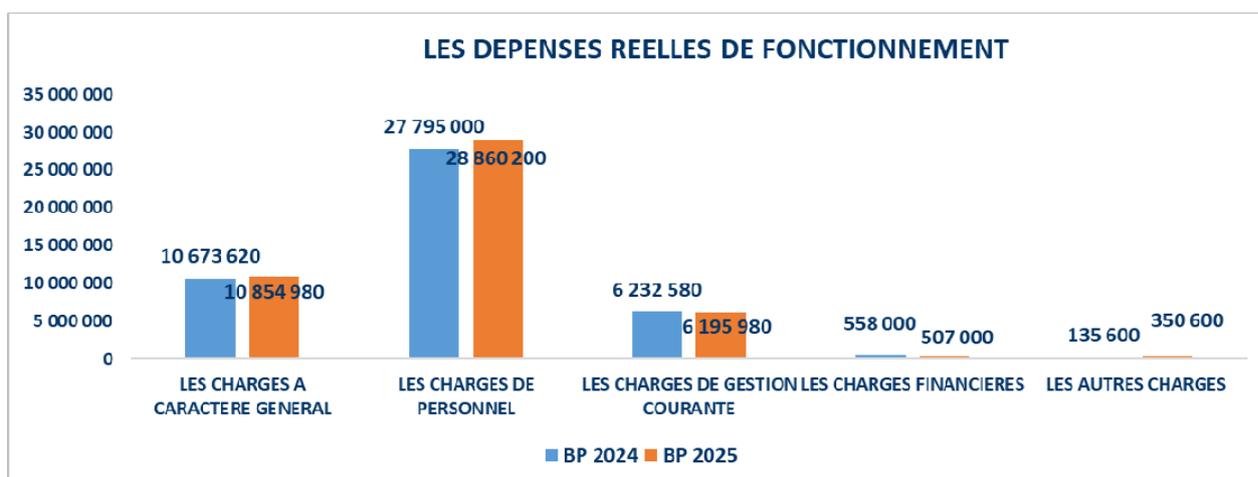
Les autres recettes réelles représentent 2,4% des recettes de fonctionnement et sont en hausse de 136K€ par rapport au budget primitif 2024, se caractérisant notamment par :

- une augmentation des autres produits de gestion courante (+195K€), liée au remboursement de sinistres par l'assurance (+150K€) et aux produits des loyers immobiliers,
- une baisse des remboursements de charges liées à l'absentéisme (-50K€).

A.2. Les dépenses.

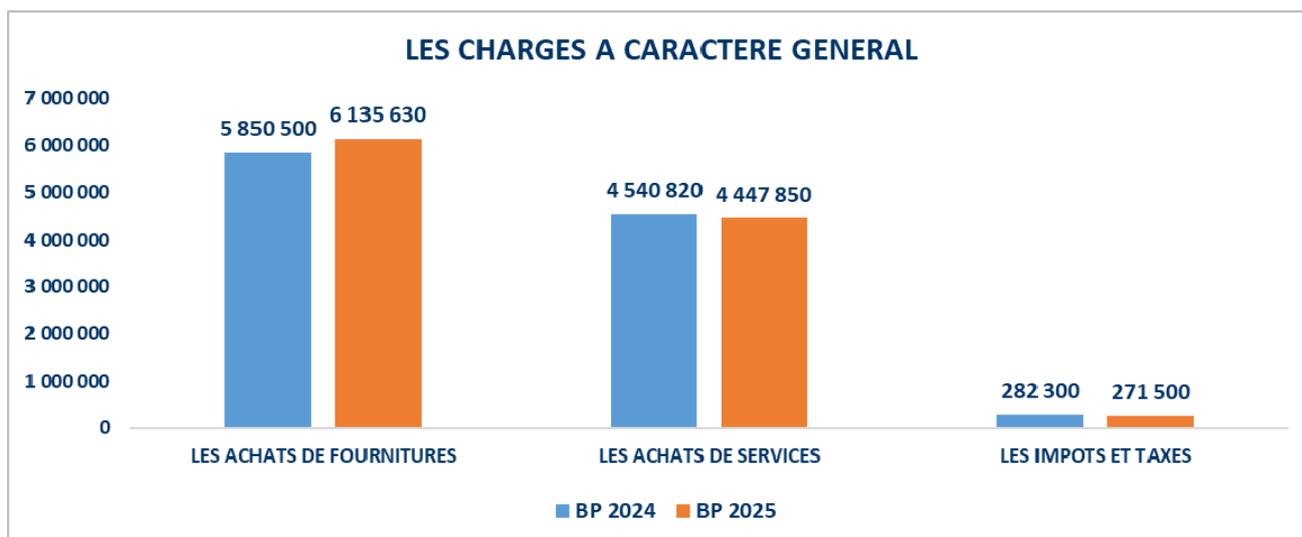
Les dépenses de fonctionnement pour le budget 2025 se structureraient ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025 €
LES CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 854 980
LES CHARGES DE PERSONNEL	28 860 200
LES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 195 980
LES CHARGES FINANCIERES	507 000
LES AUTRES CHARGES	350 600
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	46 768 760
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 422 400
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	51 191 160



A.2.1 Les charges à caractère général.

CHARGES A CARACTERE GENERAL	BP 2025 €
LES ACHATS DE FOURNITURES	6 135 630
LES ACHATS DE SERVICES	4 447 850
LES IMPOTS ET TAXES	271 500
TOTAL DES CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 854 980



La commune s'attache toujours à préserver son autofinancement en maîtrisant notamment l'évolution de ses charges générales. Pour ce faire, le travail de préparation budgétaire sur ce poste de dépenses a une fois de plus été mené à partir des derniers comptes administratifs et du budget primitif 2024. Cet exercice est néanmoins limité par le contexte national et international impactant fortement les budgets des collectivités (inflation, hausse énergétique...).

Le volume de ce chapitre de dépenses est en progression de 181K€ par rapport à 2024, soit +1,7% d'augmentation. Ce constat s'explique notamment par divers postes de dépenses incompressibles que subit la collectivité :

- La hausse des coûts énergétiques : malgré les dispositifs mis en place par la collectivité pour diminuer la consommation énergétique, celle-ci subit la hausse du coût de l'énergie (+276K€).
- L'augmentation du coût de l'assurance multirisque, en raison de l'augmentation de la sinistralité (+110K€ dont +80K€ sur l'assurance automobile).

D'autres postes de dépenses sont en augmentation en raison des services proposés par la ville, avec notamment l'augmentation des frais de restauration scolaire (+39K€), du centre social de Fonsala (+6K€), et des centres de loisirs (+4K€), liés à la hausse de la fréquentation et à l'inflation.

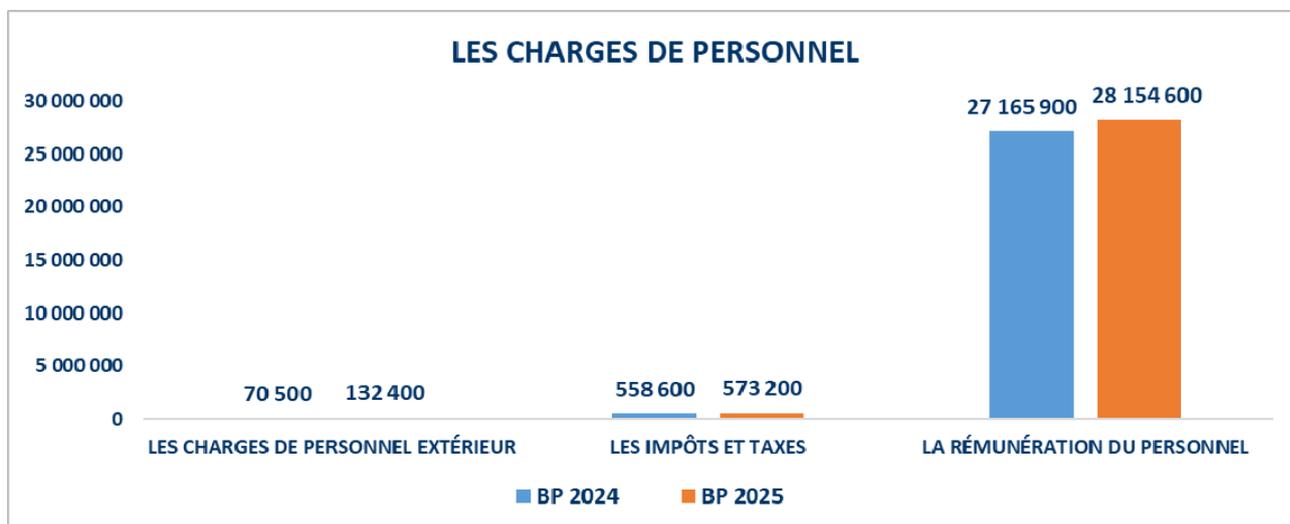
En revanche, afin de limiter l'impact de ces augmentations, et de dégager suffisamment d'épargne brute pour financer une partie de ses investissements, la commune continue dans sa démarche de rationalisation des dépenses afin de réaliser des économies, avec notamment :

- Une baisse des carburants, -5000€ avec l'utilisation de véhicules électriques.

- Une baisse des adhésions et cotisations (label ville internet, fédération boutique à l'essai...)
- Diminution de la consommation d'eau -20 000€ grâce à l'arrosage connecté.
- Diminution des locations mobilières - 18 000€ (fin de la location d'algecos)
- Baisse des frais d'affranchissement – 7 000€

A.2.2 Les charges de personnel.

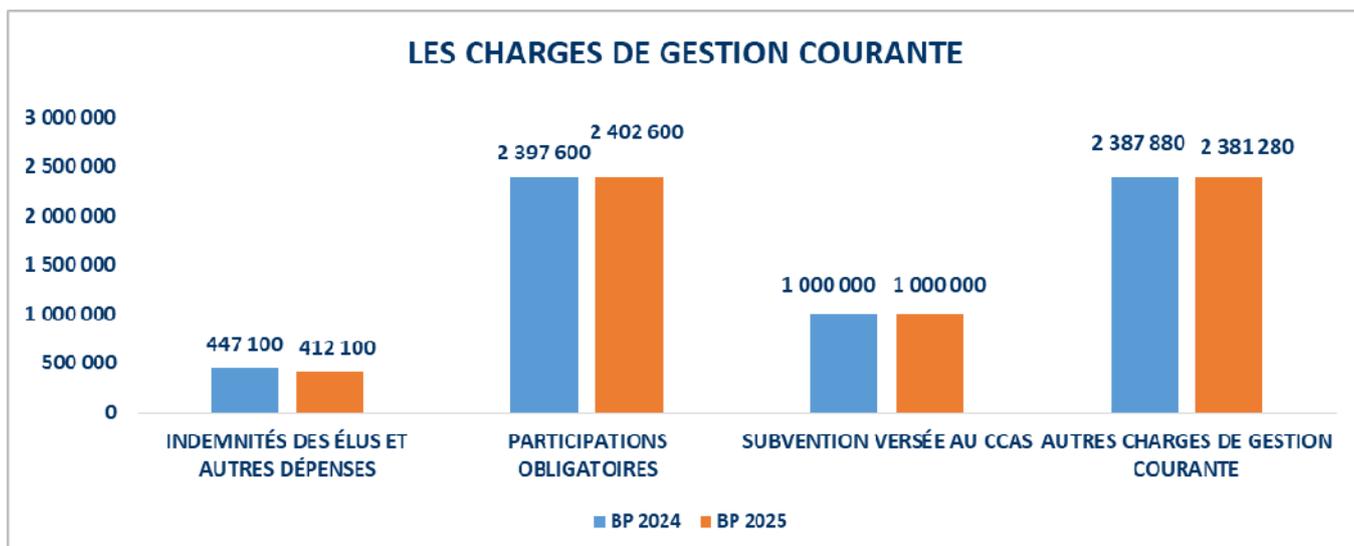
CHARGES DE PERSONNEL	BP 2025 €
LES CHARGES DE PERSONNEL EXTÉRIEUR	132 400
LES IMPÔTS ET TAXES	573 200
LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	28 154 600
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	28 860 200



Les charges de personnel représentent 61.7% des dépenses réelles de fonctionnement. Ces dernières s'élèveraient à 28 860 200€, présentant ainsi une progression de 1 065K€ par rapport au budget primitif 2024, soit +3,83%. Cette hausse s'explique par les évolutions indiciaires (Glissement Vieillesse Technicité), et l'augmentation de 5 points d'indice en 2024. En outre, la commune continue sa politique d'avancement de carrière du personnel.

A.2.3 Les charges de gestion courante.

CHARGES DE GESTION COURANTE	BP 2025 €
INDEMNITÉS DES ÉLUS ET AUTRES DÉPENSES	412 100
PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	2 402 600
SUBVENTION VERSÉE AU CCAS	1 000 000
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 381 280
TOTAL DES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 195 980



Les charges de gestion courante, sont principalement composées des participations obligatoires (contribution au SDIS, contribution aux écoles privées), de la subvention au CCAS et des subventions aux associations. Ces dépenses s’élèveraient à 6 195 980 € en 2025, en diminution de 37K€ par rapport au budget primitif 2024 :

- La subvention versée au CCAS reste à niveau équivalent par rapport à 2024.
- Les indemnités aux élus sont en diminution de 35K€, suite à la baisse du nombre d’adjoints municipaux.
- La subvention aux écoles privées sera de 775 100€, soit une hausse de 25 000€ par rapport au budget primitif 2024.
- La cotisation du SDIS s’élèvera à 1 615 500€, en diminution de +17K€, en raison d’une révision du mode de répartition des contributions depuis 2024, basée sur un coût par habitant.

⇒ Les subventions aux associations

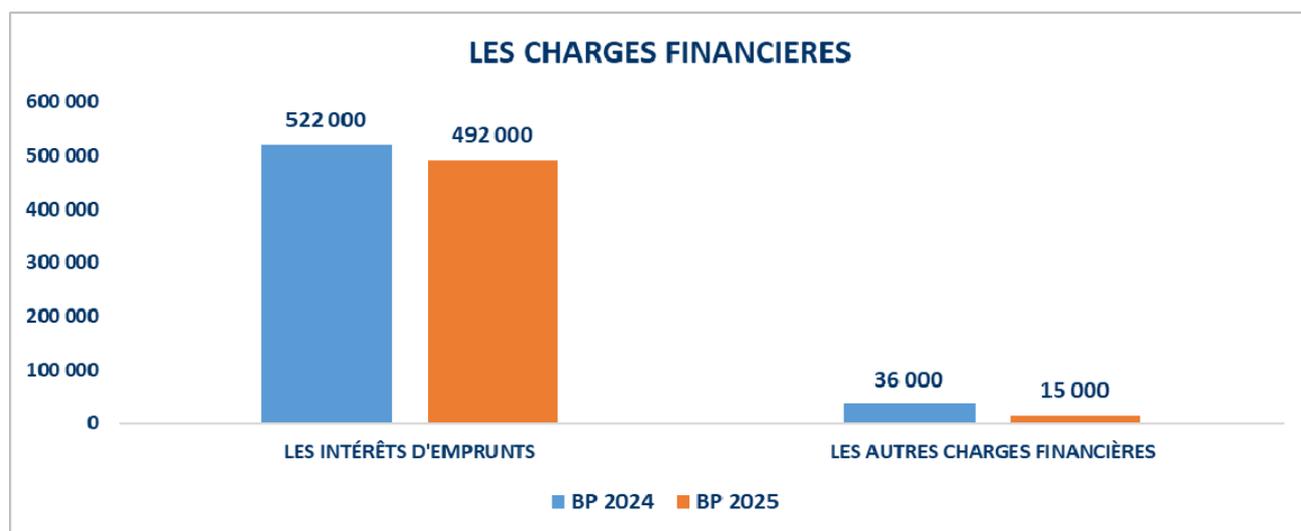
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS + SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS	BP 2025 €
SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS	2 288 600
TOTAL SUBVENTIONS	2 288 600

La Ville de Saint-Chamond poursuit sa politique volontariste de soutien aux associations en accompagnant leurs projets et leurs actions, en accord avec les principes d’aide et de service en direction des publics et de la population saint-chamonaïse.

Globalement, les subventions ordinaires aux associations intégrant les mises à disposition de personnel, et les subventions exceptionnelles s’élèveraient à 2 288 600€, constante par rapport à 2024, et en hausse de 26K€ par rapport à 2023, en raison de la mise en place d’un nouveau dispositif porté par les centres sociaux pour l’accompagnement des jeunes.

A.2.4 Les charges financières.

CHARGES FINANCIERES	BP 2025 €
LES INTÉRÊTS D'EMPRUNTS	492 000
LES AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	15 000
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	507 000



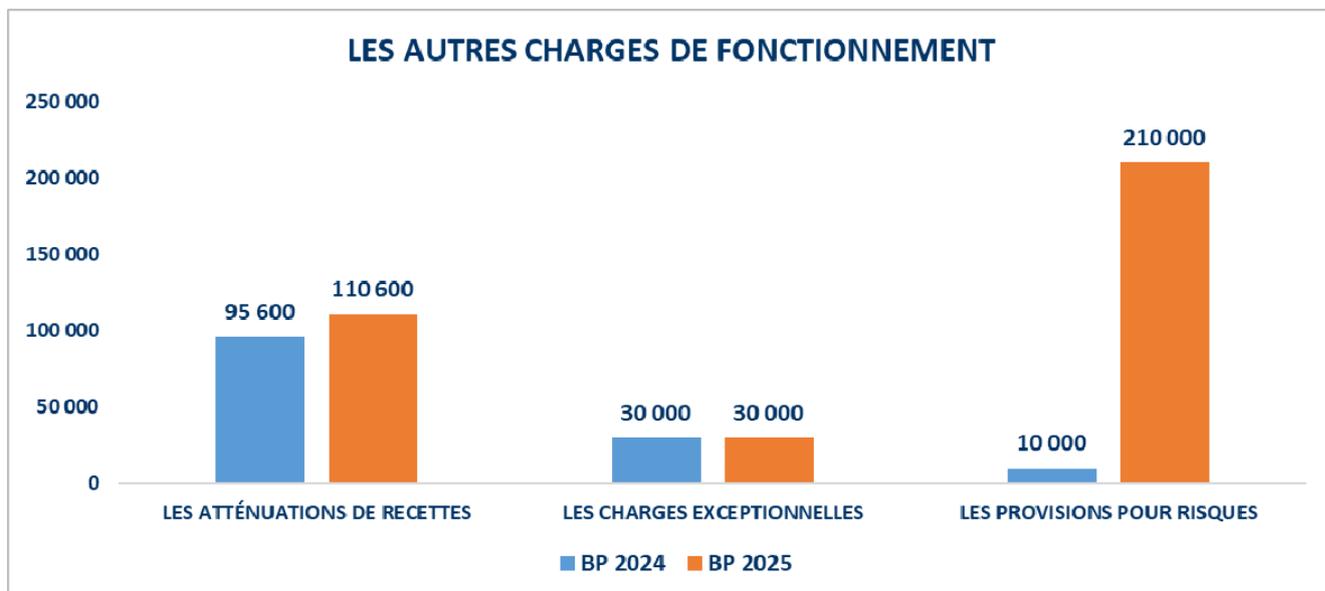
Les charges financières sont en baisse de 51K€ par rapport au budget primitif 2024. En effet, malgré un emprunt de 1 million d'euros réalisé fin d'année 2024, la Commune s'est désendettée en 2024, grâce à un remboursement de 2 M d'euros de capital.

A.2.5 Les autres charges de fonctionnement.

AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025 €
LES ATTÉNUATIONS DE RECETTES	110 600
LES CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000
LES PROVISIONS POUR RISQUES	210 000
TOTAL DES AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	350 600

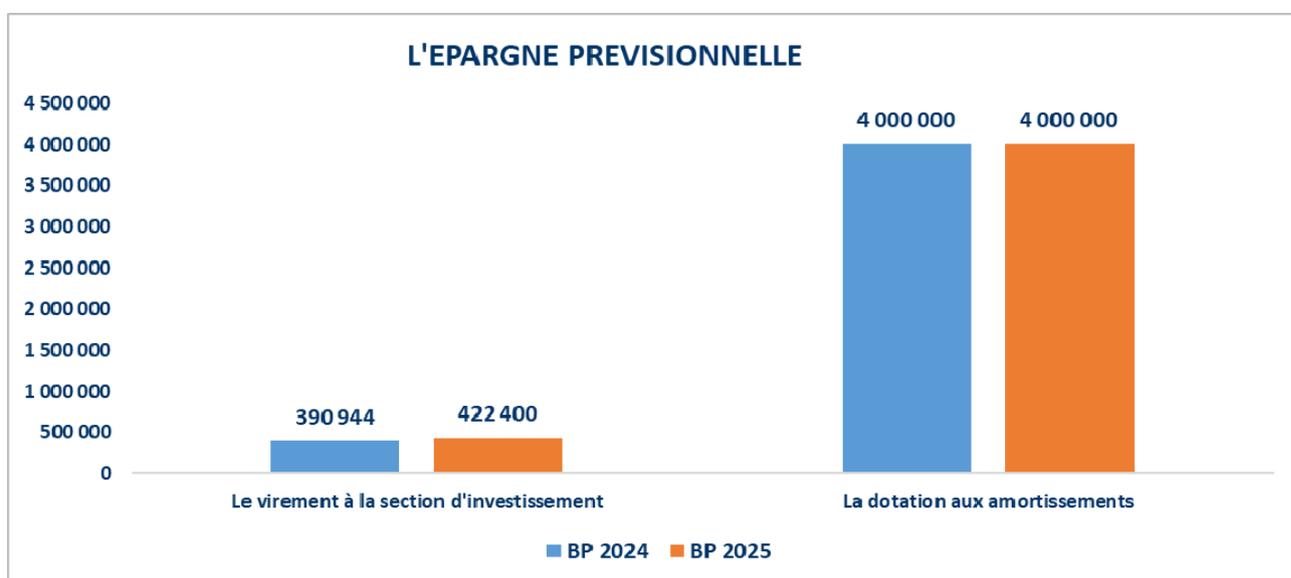
Elles comprennent les atténuations de recettes, liées au reversement d'une partie de la taxe foncière de la zone d'activité STELYTEC, à la ville de Lyon et à Saint-Etienne Métropole, en fonction de la surface leur appartenant, dont l'augmentation correspond à l'évolution des bases fiscales.

Par ailleurs, une provision pour risques a été inscrite au budget primitif 2025 à hauteur de 200 000€, afin de tenir compte des probables participations financières des collectivités à la réduction du déficit public de l'Etat.



A.2.6 Le virement à la section d'investissement.

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2025 €
Le virement à la section d'investissement	422 400
La dotation aux amortissements	4 000 000
TOTAL VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 422 400



Le virement à la section d'investissement s'élèverait à 4 422 K€, en hausse de 31 K€ par rapport au budget primitif 2024, en raison de la progression des recettes et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette épargne permettra de financer une partie des équipements prévus.

Pour information le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement) pourrait s'établir comme suit :

TAUX DE VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2025 €
Taux d'épargne brute	8,1%
Taux d'épargne brute retraité des travaux de voirie faits par SEM pour le compte de la ville de Saint-Chamond	10,6%

La section d'investissement

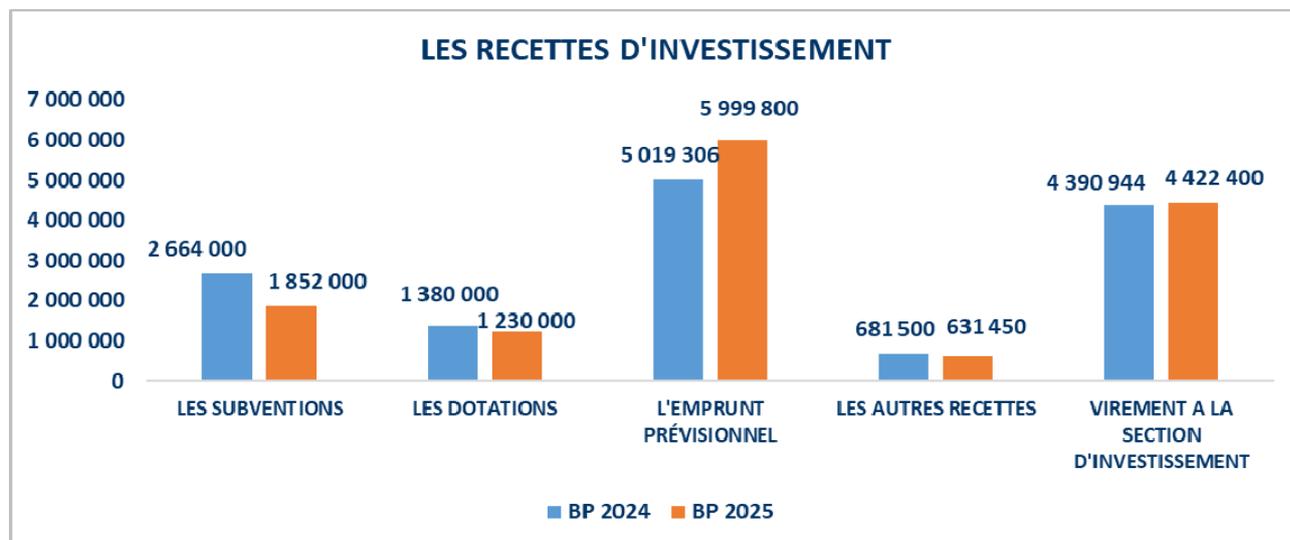
A.1. Les recettes.

Les recettes d'investissement pour le budget 2024 se structurent ainsi :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025 €
LES SUBVENTIONS	1 852 000
LES DOTATIONS	1 230 000
L'EMPRUNT PRÉVISIONNEL	5 999 800
LES AUTRES RECETTES	631 450
<i>Cessions d'immobilisations</i>	300 000
<i>Remboursement des emprunts voirie par SEM</i>	331 450
L'ÉPARGNE PRÉVISIONNELLE	4 422 400
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors op. patrimoniales)	14 135 650
OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES	1 000 000
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 135 650

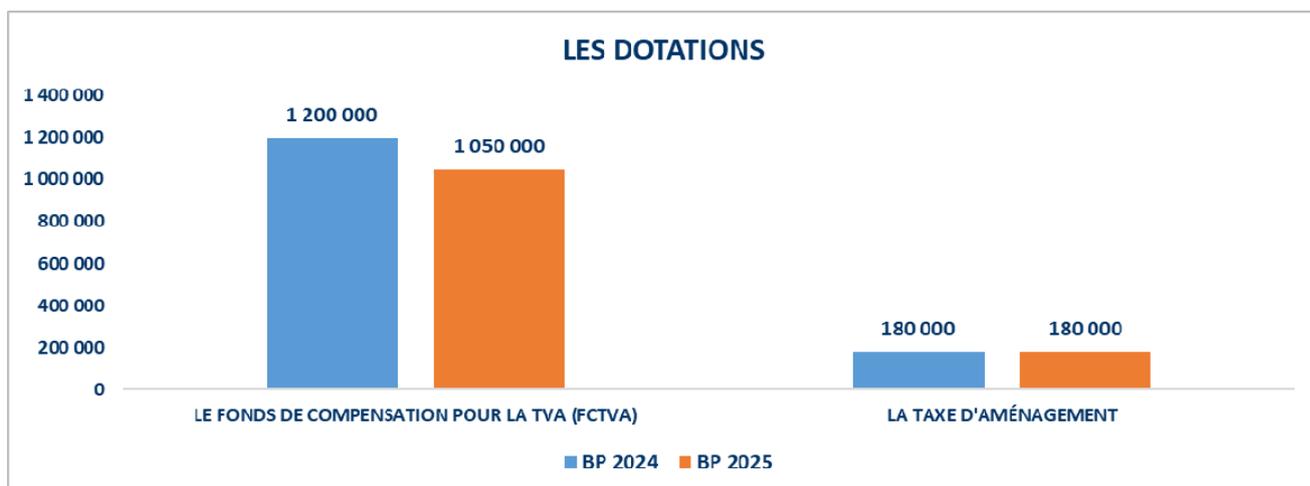
B.1.1 Les subventions.

En 2025, le travail sur la recherche de subventions sera poursuivi notamment auprès de l'Etat, de la Région, du département, de la Métropole et d'autres organismes, et permettrait de recouvrer 1 852 000 € de recettes.



B.1.2 Les dotations.

DOTATIONS	BP 2025 €
LE FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA (FCTVA)	1 050 000
LA TAXE D'AMÉNAGEMENT	180 000
TOTAL DES DOTATIONS	1 230 000



Les dotations s'élèveraient à 1 230 000€, avec le Fonds de Compensation de la TVA estimé à 1 050 000 €, et la taxe d'aménagement à 180 000 €.

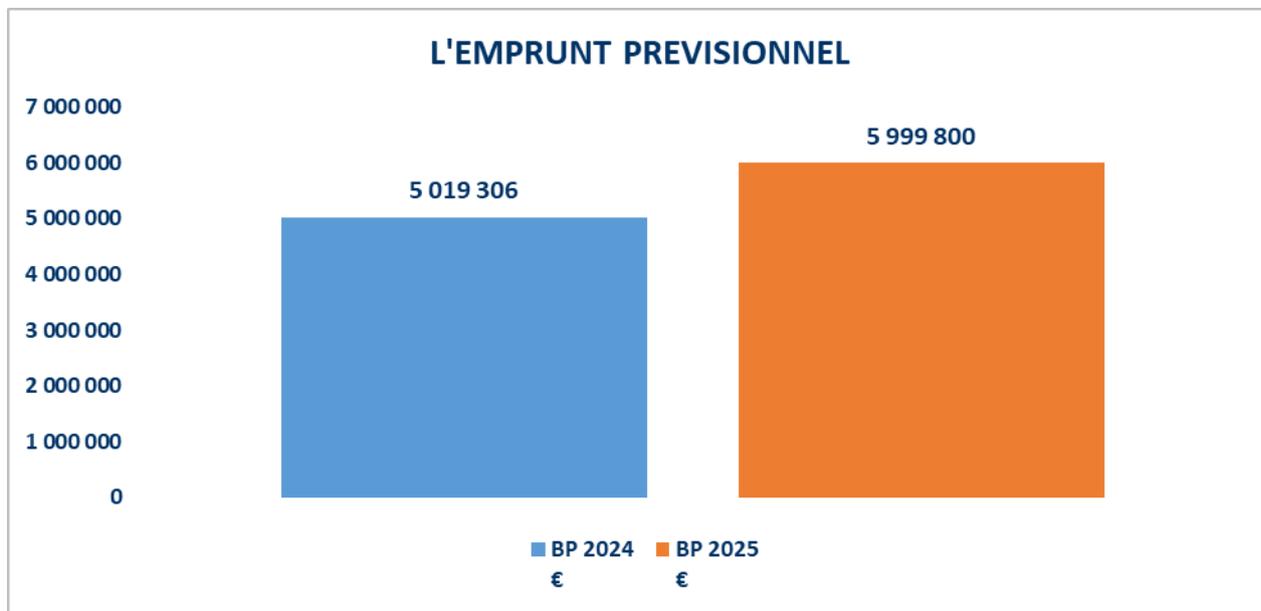
B.1.3 Les autres recettes d'investissement.

Elles se composent du remboursement par Saint-Etienne Métropole du capital des emprunts que la commune avait contractualisés pour les travaux de voirie et d'assainissement. Cette année, ce remboursement s'élève à 331 K€, conformément à l'échéancier validé conjointement par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et le conseil municipal de la ville de Saint-Chamond. A noter qu'un remboursement de nature similaire s'opère en section de fonctionnement mais concerne cette-fois ci les intérêts de ces mêmes emprunts.

Elles comprennent également l'estimation des cessions immobilières, à hauteur de 300 K€.

B.1.4 L'emprunt prévisionnel.

EMPRUNT PREVISIONNEL	BP 2025 €
L'EMPRUNT PREVISIONNEL	5 999 800
TOTAL DE L'EMPRUNT PREVISIONNEL	5 999 800



Le niveau d'emprunt, qui reste prévisionnel, est relatif à un programme d'équipements 2025 estimé à 11 288 650€.

CALCUL DE LA CAPACITE PREVISIONNELLE DE DESENDETTEMENT		
STOCK DE DETTE PREVISIONNEL AU 31/12/2025 Sans aucun nouvel emprunt	25 262 400	
PREVISION D'EMPRUNT INSCRITE AU BP2025	5 999 800	
STOCK DE DETTE PREVISIONNEL AU 31/12/2025 en contractualisant la dette prévue au budget	31 262 200	
CAPACITE DE DESENDETTEMENT PREVISIONNELLE (mesurée en années) – sans contractualiser les emprunts prévus au budget en 2025	6,13	6 ans et 2 mois
CAPACITE DE DESENDETTEMENT PREVISIONNELLE (mesurée en années) – en contractualisant les emprunts prévus au budget en 2025	7,58	7 ans et 7 mois

En 2025, le ratio de désendettement communal serait de 6 ans et 2 mois d'ici à la fin de l'année en l'absence de tout nouvel emprunt contractualisé.

Si l'emprunt prévisionnel prévu au budget primitif 2025 venait à être réalisé, la capacité de désendettement communale serait estimée à 7 ans et 7 mois au 31 décembre 2025, restant de fait en dessous du seuil limite de 10 ans fixé par l'Etat.

A.2. Les dépenses.

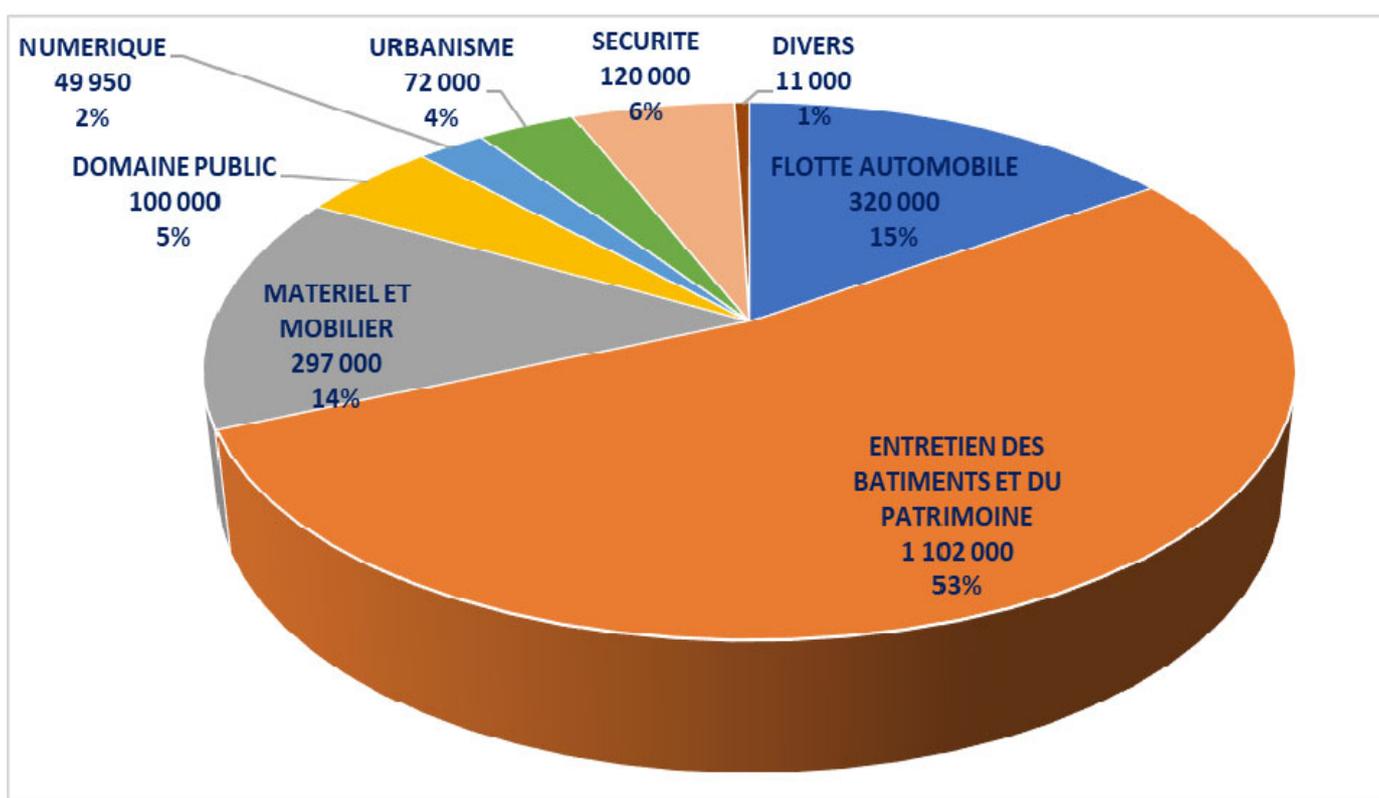
Les dépenses d'équipement prévues au budget 2025 s'organisent en deux blocs :

- un bloc n°1 dit «**équipements courants**» destiné à financer les dépenses d'entretien, de mise aux normes, de mises en sécurité, de renouvellement de matériel, affectées à la section d'investissement. Ce bloc est arrêté pour 2025 à hauteur de 2 071 950€.
- un bloc n°2 dit «**équipements projets**» destiné à financer les projets de la collectivité, qui s'élève à hauteur de 9 216 700€ pour 2025.
- Au total, équipements courants et équipements projets représentent pour l'année 2024 **une enveloppe de 11 288 650€.**

L'utilisation de ce budget d'équipement permettra les réalisations suivantes :

⇒ BLOC N°1 – EQUIPEMENTS COURANTS

La ventilation des actions prévues au bloc 1 se présente ainsi :



Les différentes thématiques prévues au bloc 2 du programme d'équipements 2025 se déclinent ainsi :

Dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse :

- Poursuite de la rénovation de l'école du Chatelard et étude de la rénovation de l'école de Chavanne
- Etude pour la rénovation énergétique de l'école Lamartine
- Divers travaux dans les crèches
- Travaux dans la plupart des écoles

Dans le domaine sportif :

- Complexe Vincendon : rénovation de la piste d'athlétisme
- Travaux dans de nombreux équipements sportifs

Dans les domaines de la culture et du patrimoine :

- Poursuite des travaux de restructuration de l'Hôtel Dieu
- Travaux dans divers bâtiments à vocation culturelle et culturelle

Dans le domaine associatif et administratif :

- Fin des travaux de la relocalisation du nouveau centre social au Creux
- Travaux au centre technique municipal
- Rénovation de la cure de Chavanne

Dans le domaine de l'urbanisme et du domaine public :

- Poursuite de la rénovation des places avec notamment la place Ile de France
- Poursuite de la restructuration de locaux commerciaux
- Poursuite de acquisitions foncières
- Reprise des murs de plusieurs cimetières

Poursuite du programme d'optimisation énergétique afin de prendre en compte les enjeux environnementaux et diminuer l'empreinte carbone :

- Travaux d'isolation, changements de chaudières dans les écoles et bâtiments
- Travaux de relamping
- Développement progressif d'ilots de fraîcheur dans les écoles
- Déploiement du schéma directeur vélo

Sécurité et tranquillité publique :

- Poursuite de l'extension du réseau de vidéo-protection
- Optimisation de l'éclairage public

Fonds de concours :

- Saint-Etienne Métropole pour les opérations de restauration immobilière (ORI), de Défense Extérieure Contre l'Incendie, et pour partie, la restructuration des places Neyrand et Ile de France
- Le SIEL-Territoire d'énergie Loire pour l'éclairage public
- Cap Métropole pour le traitement de l'habitat ancien

Travaux de voirie :

- Travaux de voiries sur divers secteurs (rue de Plaisance, route cote Rachat, boulevard Clémenceau, boulevard Alamagny, grande rue de St Julien, etc.)